

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1462

présenté par
M. Bothorel

ARTICLE 19 BIS AB

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« au sens de l'article L. 712-1 du code de l'énergie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel